



## Participation du public – Synthèse des observations

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 janvier 2013 déterminant la **taille** minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins pour la **pêche professionnelle** et sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir tout deux soumis à participation du public du 27 novembre au 17 décembre 2024.

1°) Nombre total d'observations reçues :

243 avis ont été déposés sur le site Internet du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et sont recevables.

243 avis provenaient des adhérents à des fédérations de pêche de loisir avec des éléments inscrits dans plusieurs envois type proposés par la fédération.

2°) Synthèse des observations émises :

Parmi les avis :

- 206 avis sont explicitement défavorables au projet d'arrêté « en l'état ».
- 16 avis sans être véritablement défavorables à l'ensemble des mesures proposées dans le projet d'arrêté, proposent ou demandent des évolutions du cadre réglementaire actuel, ou assortissent leurs avis de remarques de forme et de fond.
- 15 avis sont explicitement favorables au projet d'arrêté avec d'éventuelles propositions d'évolution.

Les demandes d'évolution des participants portent sur les points suivants :

1) A propos de l'augmentation de la taille minimale du homard

202 avis estiment que la taille minimale de 90 mm ne sera pas suffisante pour préserver les stocks de homard.

Ces mêmes avis demandent qu'une étude scientifique indépendante soit commandée pour estimer la taille minimale en dessous de laquelle un homard ne devrait pas être capturé.

206 avis contestent la différenciation de rythme d'augmentation de cette taille minimale de capture entre pêcheurs de loisir et pêcheurs professionnels.

2) Les propositions alternatives des participants

206 avis demandent que les femelles grainées soient mieux protégées des captures en interdisant leur ciblage.